



Retard de salaire

Par Mr F

Bonjour,

J'ai été embauché le 13 novembre pour un CDI. Mes collègues ont reçu leurs salaires au environ du 5 décembre. Peut on considérer qu'il y a un retard de salaire sachant que c'est mon premier mois et que la loi ne fixe pas de date de salaire mais exige seulement une périodicité ?
Si oui quels sont mes recours ?

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Sous quelle forme paye l'employeur ? Lui avez-vous signalé le souci ?

S'il y a eu un virement, le problème vient peut-être de votre banque.

Par Mr F

Bonjour

C'est un paiement par virement. Dans la mesure où mes collègues ont reçu leur salaire et ont vu leurs compte bancaire crédité le 5 décembre (un mardi) je suppose que le virement a eu lieu 1 jour avant ou alors le 1er decembre (vendredi). Personnellement je prévois d'appeler ma banque (la banque postale)demain pendant ma pause déjeuner pour voir ce qu'il en est. J'attends lundi soir pour voir si mon compte sera crédité (dans la mesure où un virement SEPA prends de 1 à 3 jour pour être en pris en compte et que mes collègues ont vu leur compte crédité le 5). Je contacterai mon employeur mardi s'il n'y a rien.

A votre avis si le problème venait de la banque, cela serait du a quoi ?

Cordialement